

Revenu maximum autorisé pour une activité en tant que		Avant l'âge légal de la pension (< de 65 ans)		Pensionné ayant atteint l'âge légal de la pension (65 ans et plus)		
		Pensionné bénéficiant d'une pension de retraite et/ou d'une pension de survie		Pensionné bénéficiant uniquement d'une pension de survie	Pensionné bénéficiant d'une pension de retraite et/ou d'une pension de survie	Pensionné bénéficiant uniquement d'une pension de survie(*)
		< 45 ans de carrière	≥ 45 ans de carrière			
<b>Salarié, autre activité, mandat, charge ou office</b>	Sans enfant à charge	9.850,00 EUR	Pas de limite	22.934,00 EUR	Pas de limite	28.450,00 EUR
	Avec enfant à charge	14.775,00 EUR	Pas de limite	34.401,00 EUR + 5.733,00 EUR par enfant à partir du 2e	Pas de limite	34.606,00 EUR
<b>Indépendant (ou exercice simultané d'activités salariée et indépendante)</b>	Sans enfant à charge	7.880,00 EUR	Pas de limite	18.347,00 EUR	Pas de limite	22.760,00 EUR
	Avec enfant à charge	11.820,00 EUR	Pas de limite	27.521,00 EUR + 4.587,00 EUR par enfant à partir du 2e	Pas de limite	27.685 EUR

(\*) montants applicables également au pensionné dont le conjoint bénéficie d'une pension au taux ménage